

Assemblée communale extraordinaire, lundi 17 août 2020, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école, Rue du Carmel 1

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 27 du 30 juillet 2020 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménages.

Vingt-cinq citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale, ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il propose Messieurs Marc Sollberger et Vincent Chappuis en tant que scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 15 juin 2020 publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 180'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines communales ainsi que des bordures de trottoir dans le cadre du projet cantonal de pose d'un revêtement phonoabsorbant sur un tronçon de la route cantonale RC6 ;
3. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Monsieur Enrico Zamboni, ressortissant d'Italie, domicilié à Develier.

Il fait remarquer que cet ordre du jour ne comporte pas de divers mais précise que l'Assemblée aura un temps de parole à la fin des débats. Toutefois, il fait remarquer qu'aucune proposition ne pourra être prise en compte.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 15 juin 2020 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Le procès-verbal est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 180'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines communales ainsi que des bordures de trottoir dans le cadre du projet cantonal de pose d'un revêtement phonoabsorbant sur un tronçon de la route cantonale RC6

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal en charge de ce dossier. Ce dernier informe l'Assemblée que le Service des infrastructures de la République et Canton du Jura projette de poser un revêtement phonoabsorbant sur un tronçon de la route cantonale RC6, précisément depuis le carrefour de la Communance jusqu'au carrefour de l'église. En marge de ces travaux, les Autorités communales proposent de réaliser des travaux concernant les bordures de trottoir ainsi que des travaux en lien avec les infrastructures souterraines (réseau d'eau et d'évacuation des eaux). Monsieur Daniel Rohrbach précise que ce type de revêtement a une durée de vie 10 à 15 ans.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ces explications. L'entrée en matière n'était pas combattue, Monsieur le président passe la parole à l'Assemblée.

Monsieur VC souhaite savoir s'il y aura des incidences avec les travaux de protection contre les crues. Oui il y aura des incidences. Il est possible que certains secteurs doivent être refaits lors des travaux pour les mesures de protection contre les crues. Monsieur Daniel Rohrbach signale que le Canton a mis ces travaux au son budget pour les années 2020-2021. Si ces travaux ne se font pas, ils seront réalisés dans d'autres communes. Monsieur VC demande si une coordination pourrait être réalisée entre les projets. Oui si cela est possible.

Monsieur JCV demande si les trottoirs seront refaits complètement. Oui mais sur certains tronçons uniquement.

Monsieur OR souhaite savoir pourquoi le projet de pose de revêtement s'arrête au carrefour de l'Eglise. C'est le Service des Infrastructures qui est responsable de ces travaux et c'est donc ce service qui décide du projet, selon le budget à disposition.

Monsieur OR souhaite toutefois savoir si les Autorités communales ont connaissance d'un projet pour d'autres tronçons de la route cantonale. Encore une fois, c'est le Service des infrastructures qui décide. D'autres tronçons devront être refaits mais très certainement uniquement avec un revêtement normal.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité l'ouverture d'un crédit de Fr. 180'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour les travaux de réfection des infrastructures souterraines communales ainsi que des bordures de trottoir dans le cadre du projet cantonal de pose d'un revêtement phonoabsorbant sur un tronçon de la route cantonale RC6.

3. Statuer sur une demande du droit de cité communal présentée par Monsieur Enrico Zamboni, ressortissant d'Italie, domicilié à Develier.

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Gabriel M. Chappuis, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Gabriel M. Chappuis présente Monsieur Enrico Zamboni, qui demande la nationalité suisse et le droit de cité communal de Develier. Monsieur Zamboni est de nationalité italienne, il est né à Piacenza, Italie et est domicilié à Develier depuis le 29 octobre 1984.

Monsieur Enrico Zamboni est séparé et exerce la profession d'ingénieur civil. Il est bien intégré dans le village où il jouit d'une bonne réputation.

Le Conseil communal est favorable à l'octroi du droit de cité communal.

Monsieur le président demande à Monsieur Enrico Zamboni de quitter la salle pour le vote.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accorde, à l'unanimité, le droit de cité communal à Monsieur Enrico Zamboni.

Monsieur le président remercie les participants de leur présence et lève l'Assemblée à 19h55, en présence de trente-deux citoyennes et citoyens, membres de l'Autorité compris.

En fin d'Assemblée, Monsieur le Maire dit sa satisfaction pour le projet de pose d'un revêtement phonoabsorbant qui va contribuer à réduire le bruit. Il informe l'Assemblée qu'une initiative parlementaire déposée par Madame Gabriela Suter demande que des radars mesurant le bruit puissent être utilisés afin de verbaliser les conducteurs de véhicules trop bruyants.

Monsieur CJ signale qu'une étude du Touring Club Suisse (TCS) relève que les écoliers sont plus en sécurité sur le chemin de l'école à vélo qu'à pied. Il rappelle qu'il est interdit d'aller à l'école à vélo et souhaite savoir si le Conseil communal a connaissance de cette étude. Monsieur Frédéric Scheurer informe l'Assemblée qu'un concept de mobilité est à l'étude actuellement et le point du trajet à vélo à l'école en fait partie.

Madame JG rappelle que cette interdiction a été mise en place pour des raisons de sécurité en lien avec la configuration des lieux.

Monsieur HL demande si la problématique de l'accès à l'école à vélo est prise en compte dans le concept de mobilité. Effectivement, c'est le cas. Il est rappelé que cette interdiction est mentionnée dans le règlement scolaire.

Madame MC trouve que les passages piétons sont dangereux sur la route cantonale notamment celui se trouvant vers la Galerie du Cénacle. Le Conseil communal prend acte de cette remarque mais, par Monsieur Frédéric Scheurer, signale que ce problème est d'ordre cantonale.

En guise de conclusion, Monsieur le Président rappelle que Monsieur Alain Crevoiserat, conseiller communal, va quitter ses fonctions au 30 septembre 2020 en raison de sa nomination au poste de chef du contrôle des finances du Canton du Jura. Il le remercie, en son nom et en celui des citoyennes et citoyens, pour le travail effectué au sein du Conseil communal. Monsieur Alain Crevoiserat a fait preuve de compétence et d'assiduité dans l'accomplissement de sa tâche. Monsieur le Président réitère ses remerciements et lui souhaite le meilleur pour sa nouvelle fonction.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat